



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-cinquième session

Rome, Italie, 2-7 juillet 2012

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE

Les amendements suivants au Manuel de procédure sont proposés par les comités du Codex énumérés ci-dessous. Les amendements proposés par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS), sur l'hygiène alimentaire (CCFH), sur les additifs alimentaires (CCFA) et sur les contaminants dans les aliments (CCCF) ont été approuvés par le Comité sur les principes généraux (se référer au document REP 12/GP, paragraphes 9, 48, 49 et 99).

Comité du Codex	Objet	Référence
CCMAS	Dispositions relatives à l'utilisation des méthodes brevetées dans les normes du Codex (à insérer dans le Manuel de procédure, après la Section sur les Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse dans la Section sur les Principes pour l'élaboration des méthodes d'analyse du Codex)	REP12/MAS, par. 61 - 78 et Annexe V
CCFH	Révision des Principes et procédures d'analyse de risques appliqués par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	REP12/FH par. 129 et Annexe V
CCFA	Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires	REP12/FA, par. 14 - 21 et Annexe II
CCCF	Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	REP12/CF, par. 22 et Annexe II
CCCF	Révision de la définition de "contaminant"	REP12/CF, par. 38 et Annexe IV